

Les colonnes infernales au Boupère

Une dénonciation

PIECES DÉNONCIATIVES, dont j'ai déposé les originaux au Comité de Salut Public, et dont il m'a été délivré des copies collationnées, cotées, paraphées et signées par le citoyen Pierre, Secrétaire principal de ce Comité, le 28 Germinal dernier.

Pour faire condamner, ainsi qu'ils le méritent, plusieurs Généraux dénommés dans ces Dénonciations, il ne sera sûrement pas besoin d'autres pièces ; le Tribunal Révolutionnaire y trouvera surabondamment ce qu'il faut pour asseoir un jugement terrible, mais juste.

L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE parut tout-à-coup, et sans qu'on sût les ordres qu'elle exécutoit. Je vis Boucret à Saint-Hamand ; il ne s'ouvrit point avec moi. Je me rendis dans ma commune. Le lendemain la colonne s'éparpilla dans tout mon arrondissement ; elle pilla beaucoup, brûla peu et n'égorgea point. Deux cents soldats vinrent chez moi, burent, mangèrent, et ne firent aucun mal ; la garde nationale de Châteaumur étoit sur pied, et il n'y eut de part ni d'autre que des marques de fraternité ; il séjourna aux Essarts, et fit égorger, sur une liste insignifiante, vingt jeunes gens qui s'étoient conformés à la proclamation des représentans du peuple, avoient remis les armes, et se comportoient bien. Ils m'avoient, en qualité de commissaire du district, aidé à briser les cloches de dix églises, et désarmer au moins deux cents brigands. Il fit égorger des officiers municipaux en écharpe, par erreur de nom qu'il ne donna pas le temps d'expliquer. Dans le reste de la paroisse, il fusilla de toute main, sans exception ni formalité. Presque tous les jeunes gens égorgés aux Essarts alloient partir pour la réquisition, faisoient le service de gardes nationales, et le faisoient bien. Grignon passa chez moi le lendemain ; la garde nationale étoit sur le pied. Crainte de méprise à cause de la forme des habits j'allai seul à la rencontre des hussards, avec mon fusil et mon uniforme ; ils me désarmèrent. Je les prévins que j'étois de la garde nationale ; je les conduisais au corps-de-garde, et fis déposer les fusils en faisceaux. On me rendit le mien. j'allai au-devant de Grignon ; il me fit désarmer, me demanda d'un air atroce qui j'étois ; je lui dis que l'on cumuloit les fonctions sur les mêmes têtes ; que j'étois à-la-fois capitaine de la garde nationale, président de la commission municipale de quatre communes, président du comité de surveillance du canton, et commissaire pacificateur du district. Je lui dis que j'étois autorisé du département, du district et du général Bard, à créer une garde nationale ; il me répondit qu'il ne connoissoit ni département, ni district, ni général Bard. Il fit lier ma garde ; me demanda qui étoient ces gens-là : je lui dis que je ne savois pas le détail de ce qu'ils avoient fait pendant mon absence du pays ; mais que, depuis mon retour, ils avoient bien mérité de la patrie, en faisant journellement des patrouilles dans un local où sur soixante lieues carrées il n'y avoit pas un soldat, en enlevant deux cents fusils aux brigands, en arrêtant de grands coupables, et brisant vingt-cinq

cloches ; qu'ils s'étoient conformés aux proclamation des représentans du peuple et des généraux de l'armée de l'Ouest, que la commission militaire, à qui l'on en avoit livré deux qui se trouvoient dans le même cas, me les avoit rendus, avec éloge de leur civisme actuel. Il ne daigna pas lire la lettre de Bard et celles du district que je lui présentai ; il me répondit qu'il ne connoissoit ni commission militaire, ni proclamation des représentans et des généraux de l'armée de l'Ouest ; et, sur une voix qui cria : Et le maire aussi, il est suspect, par ordre de Grignon, on m'arracha mon habit pour me fusiller. Un soldat me reconnut pour avoir suivi pendant toute la guerre de la Vendée la troupe de la république ; je prononçai le nom de mon ami Joba, avec qui j'avois plusieurs fois donné la chasse aux brigands ; je parlai avec toute l'autorité de la vérité et l'ascendant de la vertu. Grignon me fit rendre mon habit, mon porte-feuille et de l'argenterie ; je perdis 100 livres en assignats de 10 sous, et une bourse d'or ; j'ignore ce qu'elle contenoit, elle n'étoit pas à moi, et je n'ai pas vu depuis la femme qui me l'avoit confiée. Dix hommes de ma garde nationale furent sabrés, dont deux furent mal tués, et en réchappèrent.

Grignon m'enjoignit de le suivre à la » Floutière », dont j'étois maire ; j'offris de lui donner une liste des grands coupables ; il me dit que c'étoit inutile ; il fit égorger les hommes de ma commune sans me consulter ; la troupe pillà, incendia à tort, et à travers ; je ne mentionne pas les cadavres épars faits par le soldat ; on viola les femmes, et même trente passèrent sur une de 70 ans ; un oeil poché et d'autres désagrémens, n'en exemptèrent pas une autre. On coupa un patriote et sa servante, en morceaux, ainsi que deux vieilles femmes, dont l'une étoit en enfance, etc. etc. ; quatre pages d'etc. etc. etc. Dix neuf prisonniers envoyés du Boupère, et faits par la garde de cette commune, furent égorgés par ordre de Grignon ; on en fusilla encore cinq d'une seule métairie de la Floutière, quatre-vingt hommes, femmes et enfans se retiroient à la Châteigneray, avec des laissez-passer de la municipalité de St. Mars ; six soldats les arrêtent, les conduisent à la Floutière ; Grignon fit casser la tête à six hommes, et ne renvoy que les vieillards, les femmes et les enfans. Il refusa de rendre aux femmes et aux enfans des morts, l'argent qu'ils avoient.

Grignon me dit, qu'en entrant dans la Vendée, il avoit juré d'égorger tout ce qui se présenteroit à lui ; qu'un patriote n'étoit pas censé habiter ce local ; que d'ailleurs la mort d'un patriote étoit peu de chose, quand il s'agissoit du salut public ; je lui dis que cette dernière proposition étoit une vérité, mais qu'il ne falloit pas en abuser, du reste qu'il y avoit bien des patriotes qui, pour le bien public, affrontoient les dangers.

Je lui disois un soir : il y a quelques métairies ici où l'on trouveroit bien de l'argent ; il crut que je voulois les faire piller, et me dit : voilà où je vous connois républicain : je baissai les yeux et ne répondit pas. Il disoit un jour : on est bien maladroit, on tue d'abord ; il faudroit d'abord exiger le porte-feuille, puis l'argent, sous peine de la vie et quand on auroit le tout, on tueroit tout de même. ...

Il voulut aller à Pouzauges ; il me prit pour guide ; il y avoit de jolies prisonnières au Château ; après-dîné Grignon et l'état-major allèrent prendre le café de cythère avec elles, et des soldats qui avoient été secondairement sans doute de la partie, crioient en sortant, d'une manière dont je ne puis rendre l'énergie, qu'ils avoient joui de quatre filles : elles furent fusillées, excepté une qu'on élargit ; et j'ai entendu Grignon lire une lettre, je ne sais de qui, où il étoit dit : j'ai élargi ta belle, et Grignon ajouta en riant qu'elle étoit plutôt à celui qui écrivoit.

Le commandant de la garde nationale du Bonpère et la municipalité vinrent à la Floutière consulter Grignon ; il leur dit qu'il iroit les voir, qu'il visiteroit la garde nationale.

Je l'accompagnai comme guide ; quatre cents hommes furent sous les armes ; il voulut les faire charger par son escorte ; il hésita plusieurs fois ; le nombre l'intimida ; il n'avoit que vingt-cinq à trente hussards et chasseurs. Les soldats se tenoient prêts à exécuter ce qu'ils appelloient le coup de temps ; j'ai entendu dire, dix fois depuis à Grignon, qu'il avoit ouvert la bouche plusieurs fois pour donner l'ordre, et qu'il se repentoit de ne l'avoir pas fait. Il ordonna le désarmement et le lendemain on lui remit deux cents fusils ; ce désarmement consternoit ces braves gens qui avoient rendu des services essentiels. On partit de la Floutière, après avoir incendié le bourg. Grignon m'ordonna de le suivre et, de ne pas m'éloigner de lui ; dans la route ; on pilloit, ou incendioit ; depuis la première jusqu'aux Herbiers, dans l'espace d'une lieue, on suivoit la colonne autant à la trace des cadavres, qu'elle avoit faite, qu'à la lueur des feux qu'elle avoit allumés ; dans une seule maison on tua deux vieillards, mari et femme, dont le plus jeune avoit au moins 80 ans. ...

Signé GUESDON

Nous soussignés membres de la commission municipale du Bonpère, ci-devant maire et officiers municipaux de la même commune soussignés, certifions qu'aussitôt que nous fûmes informés que l'armée révolutionnaire, commandée par le général Grignon étoit arrivée à la Floutière, pour tous incendier ; nous nous transportâmes auprès de ce général, pour lui faire connoître la conduite vraiment républicaine de notre commune, et lui dîmes que notre garde nationale avoit encore arrêté la nuit précédente, dans la commune de Litay, dix-sept brigands qui lui furent conduits et fusillés.

D'après nos représentations, ce général parut fort disposé à ménager notre commune, et promit de s'y transporter le lendemain, 10 pluviôse, ce qu'il effectua.

A son arrivée, il rencontra sur la place la commission municipale, avec la garde nationale bien armée, de cent cinquante hommes ; quatre cents autres bons citoyens et plus de deux cents femmes, qui lui présentèrent un bouquet ; à l'aspect de tant de citoyens et citoyennes, ce général ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit pas vu tant de monde dans toutes les communes qu'il venoit de parcourir, que dans celle de Bon-Père.

Alors les membres de la commission municipale lui dirent : Citoyen général,

suivant le recensement qui vient d'être fait de la population de notre commune, elle se monte à deux mille cent trente-une âmes, toutes animées des mêmes principes ; nous avons su, dès le 29 Brumaire, époque de notre entrée en fonction, la purger de tout ce qu'il y avoit de gangrené ; tous les brigands qu'elle renfermoit dans son sein, sont morts par le fer de notre brave garde nationale ou à l'armée de Charette, et déjà notre commune a payé plus de dix mille livres d'impôts, et la loi y est respectée, malgré tout ce que l'on peut dire.

Ce général parut embarrassé ; il hésita, balbutia ; nous ignorions ce qu'il avoit dans l'âme. Nous avons su depuis qu'il avoit l'intention de faire sabrer tout notre monde, mais que le nombre l'avoit intimidé. Enfin il ordonna de lui remettre de suite toutes les armes et munitions, et dit : J'ai ordre de tout incendier et de faire fusiller tout ce qui se trouvera devant ma troupe ; ainsi ne manquez pas de me faire conduire vos armes et munitions à la Floutière et de vous retirer derrière l'armée : voyant des ordres aussi précis, nous lui fîmes conduire dès le lendemain matin cent cinquante-six fusils, quatre carabines, neuf sabres et plusieurs pistolets avec toutes les munitions.

Cet évènement imprévu ne nous déconcerta point ; nous députâmes auprès du général Bard, qui connoissoit notre civisme et notre amour ardent pour la République. Ce brave général nous donna la lettre ci-attachée pour le général Grignon ; nous lui portons sur-le-champ. Après en avoir pris lecture, il nous dit : Je vais vous donner une lettre pour le général en chef qui est à Chollet, et vous promets que votre commune ne sera point incendiée, avant d'avoir reçu sa réponse. Cette lettre ci-jointe est du 11 pluviôse, à huit heures du soir, et le 12 du même mois, quatre heures du matin, nous apprîmes qu'il se mettoit en marche pour tout incendier et massacrer. Nous députâmes de suite près de lui pour savoir définitivement son intention à notre égard ; les députés le trouvent à cheval, prêt à partir ; il leur dit : je ne puis pas écrire à la municipalité, mais dites-lui de ma part qu'elle continue toujours à bien surveiller sur-tout les maires des communes voisines, et qu'il aura pour elle tous les égards possibles. A peine les députés furent-ils de retour, que la colonne de Pouzauges, sous les ordres du général Grignon, se porta dans la commune de Bonpère, l'incendia en grande partie, massacra indistinctement les hommes et les femmes qui se trouvèrent devant elle ; fit périr par les flammes plus de trois mille boisseaux de bled, au moins huit cents milliers de foin et plus de trois mille livres de laine. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette conduite, c'est qu'on a particulièrement incendié les propriétés des vrais patriotes et ménagé les aristocrates ou les maisons proscrites par la loi ; car il y avoit quatre châteaux assez considérables dans la commune de Bonpère, savoir : le Benigon, la Plissonnière, le Fief Millon et la Ramée. Tous ont été épargnés, et on s'est contenté de faire périr et incendier les métairies et servitudes qui étoient auprès de ces châteaux, où il y avoit des bleds, vins, laines et foins en quantité, etc.

**Délivré par nous, membres de la commission municipale de Bonpère, le 14 pluviôse, l'an deuxième de la République Française une et indivisible.
Signé à l'original : A. Merlet, officier municipal ; C. Bertrand, officier municipal ; Guilloneau, officier municipal ; Biraud, officier municipal.**

Pour copie conforme. Signé BIRAUD.

... Ce fut vraiment une armée d'exterminateurs qui sortit de Bressuire : les paroisses comprises entre Bressuire et la Flocellière, sur une largeur de plus de deux lieues et demi, furent entièrement sacrifiées. Le massacre fut général, et on ne distingua personne ; et c'est sur-tout dans cette marche que Grignon brûla une immense quantité de subsistances : il n'a pas pu s'empêcher de l'avouer lui-même en s'excusant. Cela seul le rendoit coupable ; c'est sur ce fait là principalement que j'insiste. Du reste les atrocités qu'il a commises, ont évidemment augmenté d'un nombre l'armée des brigands. C'est encore un fait très-vrai, elles ne lui étoient pas commandées ; je ne juge point ses intentions, ses moyens sont évidemment contre-révolutionnaires. Je prie le comité de salut public de prendre en considération ce que j'avance.

Signé Aug. Chauvin, membre du comité de surveillance de la commune de Bressuire.

... Le 12, la scène augmente d'horreurs, le général Grignon part avec sa colonne, incendie tous les villages, toutes les métairies, depuis la Floutière jusqu'aux Herbiers, dans une distance de proche de trois lieues, où rien n'est épargné, les hommes, les femmes, les enfans même à la mamelle, les femmes enceintes, tout périt par les mains de sa colonne ; envain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, demandèrent la vie à ces forcenés ; ils ne sont pas écoutés ; on les égorge. Pour achever de peindre les forfaits de ce jour, il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables, et quand de malheureux cultivateurs connus de nous par leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs boeufs, il n'en a pas fallu davantage pour les fusiller, on a même tiré et frappé à coups de sabre des bestiaux qui s'échappoient. ...

Fait à Fontenay-le-Peuple, le 16 Pluviôse, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Ont signé pour copie conforme. Maruteau, maire, Jouet, secrétaire-greffier.

EXTRAITS

LEQUINIO

Guerre de la Vendée et des Chouans

Mémoires publiés en l'an III

Les Editions du Bocage

PS= La Floutière = La Flocellière